CFA Sport Animation Occitanie

Maison régionale des sports - 1039, rue Georges Méliès
CS 37093 - 34 967 MONTPELLIER CEDEX 2
www.cfa-sport.com
04 67 61 72 28

EDUCATEUR SPORTIF

BPJEPS APT - ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

L'éducateur sportif est susceptible d'encadrer de nombreuses activités découlant d'**activités physiques et sportives** dans tout type de structures et surtout avec la **quasi-totalité des publics**. L'éducateur sportif peut avec son public mettre en place des actions de découverte et d'initiation.

Centre de formation

FormaSport
Parc des Sports et de l'Amitié Salle des Orangers 4, avenue Pierre de Coubertin
11100 Narbonne
https://www.sports-campus.com/

DATES CLÉS

Clôture des inscriptions
08 septembre 2023

Début de la formation
18 septembre 2023

Épreuves de selection
17 septembre 2022

Durée de la formation
12 mois

MODALITÉS D'ACCÈS

- Certificat médical (-3mois) de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités sportives
- PSC1 (Premiers secours)
- Pièce d'identité à jour de validité

Tests d'Exigences Préalables

- Test Luc Léger
- Parcours d'habileté motrice

Tests de sélection

- Entretien oral
- Epreuve écrite

CONTACTS

Parrocchia Stéphanie
formasport@sports-campus.com
06 73 43 19 28

MÉTIER VISÉ

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), exerce le métier

d'animateur dans une association, un club sportif ou une entreprise. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).

OBJECTIFS ET CONTENUS DE FORMATION

La formation est construite **sur le principe de l'alternance**, prenant appui et utilisant des situations concrètes de travail.

Un soutien individualisé, sur sollicitation du stagiaire, par le biais d'un conseiller pédagogique (personne ressource issue de l'équipe pédagogique et/ou du milieu professionnel et formée à l'accompagnement) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Evaluer un projet d'animation.

LES UC 1 ET 2 SONT **TRANSVERSALES À TOUS LES BPJEPS.**

UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option ;
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention ou de l'option ;
- Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Il n'y a pas de durée de validité des UC validées.

Pour valider le BPJEPS et obtenir le brevet professionnel, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC).

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Épreuve certificative de l'UC3

- Production d'un document
- Mise en situation professionnelle
- Entretien oral

Épreuve certificative de l'UC4

- Mise en situation professionnelle

SUITE ET DÉBOUCHÉS

L'animateur / éducateur sportif titulaire du BP JEPS APT exerce principalement ses fonctions au sein de collectivités locales, associations sportives, structures de vacances, secteur scolaire :

- Educateurs sportifs dans des associations multisports (temps partiel/temps plein)
- Educateurs sportifs spécialisés/entraineurs dans une association unisport en fonction de leur spécialité et de leur option fédérale
- Educateurs sportifs dans une collectivité territoriale (Organisation Municipale de Sports, Centre de loisirs)
- Educateurs sportifs dans des structures scolaires ou périscolaire, des campings, des maisons de retraite ou des institutions médico-sociales.

Les éducateurs ont généralement un statut de salarié, mais peuvent également (selon leur expérience) être travailleurs indépendants ou gérants d'entreprise.
Le diplômé peut se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la fonction publique territoriale.

L'animateur BP JEPS exerce en autonomie son activité d'animation. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

L'animateur "Activités physiques pour tous" exerce son activité en utilisant un ou des supports techniques des activités physiques ou sportives. Il possède les compétences pour former dans une optique d'initiation et de découverte, à la pratique d'activités physiques diversifiées dans 3 domaines :

- les activités physiques d'entretien corporel dans un objectif de pratique de loisirs: Renforcement, Stretching, Gymnastique.
- les activités physiques à caractère ludique: Jeux collectifs (Ultimate, kindball, tchoukball….), Sports d'oppositions, Sports de raquettes (badminton, speed-ball…)
- les activités physiques en espace naturel: Roller, VTT, C.O.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez être accompagné dans votre entrée en formation ?

Contactez Damien BEDOS, référent handicap du CFA par mail
handicap@cfa-sport.com

Découvrez notre politique d'accessibilité handicap en cliquant ici

TARIF

732€ par mois* **pris en charge intégralement par l'OPCO de l'employeur**

*sous réserve de modifications du Niveau de Prise En Charge (NPEC) par France Compétences

INDICATEURS GÉNÉRAUX CFA

INDICATEURS 2023

Apprentis formés : 1033 apprentis

Taux de réussite aux examens : 78%

Taux d'insertion des diplômés : 92.2% (85% en emploi / 7.2% en formation)
(stats 2022 - enquête en cours pour 2023)

Taux d'abandon : 14%

Enquêtes de satisfaction

Taux de retour enquête Apprentis : 26%
Taux de satisfaction Apprentis : 83%

Taux de retour enquête Employeurs : 25%
Taux de satisfaction Employeurs : 83%

VALEUR AJOUTÉE DU CFA :

- **Stage de sensibilisation au handicap**
- **Accès gratuit au logiciel de carte mentale Mindview**
- **Formation des maîtres d'apprentissage 100% en distanciel**
- **Fond de solidarité apprenti**

INDICATEURS DE LA FORMATION

INDICATEURS 2023

Effectif : 12
Taux d'abandon : 33%
Taux de réussite : 37%

Satisfaction Apprentis :
Taux de réponse enquête : 38%
Taux de satisfaction : 88%

Satisfaction Employeurs :
Taux de réponse enquête : 38%
Taux de satisfaction : 73%

Vous pouvez néanmoins retrouver toutes les informations relatives à la formation sur le site du centre de formation en cliquant ici